



n°18

Septembre
2021

Parlons FORÊT

en Auvergne-Rhône-Alpes



***Diversifier
la sylviculture
du douglas***



Centre Régional
de la Propriété Forestière
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le douglas, roi des forêts



Anne-Marie Bareau.

Le douglas ou pin d'Oregon est devenu progressivement une des principales essences de reboisement françaises notamment dans le Massif central en Auvergne-Rhône-Alpes.

Bien connu du grand public comme le roi des forêts, sa sylviculture est toutefois fortement critiquée par ses détracteurs en raison d'une exploitation souvent intensive, de

plantations rectilignes, d'une récolte parfois prématurée pouvant induire une réduction de la biodiversité.

Mais il est aussi une chance pour la France, les forestiers, les scieurs avec ses multiples qualités : sa belle couleur rosée, sa durabilité naturelle, sa résistance mécanique, sa rectitude et cylindricité, mais aussi de par sa vocation de production de bois d'œuvre.

En favorisant une production locale, il permet une amélioration de la compétitivité des industries du bois et participe à réduire les importations de sciage. Le douglas agit également pour la qualité de notre environnement en séquestrant plusieurs millions de m³ de

CO₂ chaque année, une fois le bois mis en œuvre pour réaliser charpentes, bardages, platelages de terrasses... Dans un souci de prise en compte des risques face au changement climatique, de la biodiversité, des attentes sociétales et de paysage, des objectifs propres aux sylviculteurs, la recherche menée par les agents de l'Institut pour le Développement Forestier et l'observation terrain de ceux des CRPF, proposent à travers sept itinéraires techniques de diversifier la sylviculture du douglas. Cela permettra de s'adapter aux incertitudes qu'elles soient de nature climatiques ou sanitaires, mais aussi aux nouveaux usages du bois tout en préservant la biodiversité.

La lecture de ce dossier spécial sur la diversification de la sylviculture du douglas tend à montrer que cet arbre a toute sa place au sein de nos forêts dans une démarche raisonnée.

Politique forestière / Maintien du CBPS

Les élus du CNPF et de Fransylva sont intervenus auprès des sénateurs et du ministère afin que le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) soit prolongé au-delà de 2021. On peut se féliciter que la loi Climat votée cet été ait ainsi pu acter le maintien du CBPS – en y intégrant un programme de coupes et travaux – ce qui est primordial pour la gestion durable des petites propriétés.

Anne-Marie Bareau,
présidente du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes



	c/o CRPF Auvergne-Rhône-Alpes Maison de la Forêt et du Bois 10, allée des Eaux et Forêts 63370 LEMPDES Tél. +33 (0)4 73 98 71 20 Directrice de publication : Anne-Laure Soleilhavoup Secrétaire de rédaction : Jean-Marc Levrold Tél. +33 (0)4 72 53 60 90 jean-marc.levrold@crpf.fr	Comité de rédaction : Anne-Marie Bareau, Michel Rivet, Nicolas Traub, Jean-Pierre Loudes, Marc Lafaye, Alain Csakvary, Monique Garon (CRPF Auvergne- Rhône-Alpes) Crédit photo couverture : Olivier Chomer © CNPF Conception graphique/Impression : Gonnet Imprimeur, labellisé Imprim'vert, certifié PEFC	Publicité : ARB Publicité - Agradole - 23, rue Jean Baldassini - 69365 Lyon cedex 07 Tél. : +33 (0)4 72 72 49 07 Contact : Christophe Joret chjoret@arb@agrapole.fr Numéro tiré à 11 500 exemplaires Revue trimestrielle - N° ISSN 2555-5960	Trois suppléments départementaux sont joints à Parlons Forêt : Forêts de l'Ain - Forêts privées de la Loire - Forêt privée du Rhône Textes, photos et illustrations du journal : tous droits réservés. Toute utilisation nécessite une autorisation préalable. Retrouvez Parlons Forêt et les actualités du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes sur : https://auvergnerhonealpes.crpf.fr/
--	---	---	--	---

Tarif d'abonnement pour 4 numéros : 10 €

Mme, M. : Adresse :
..... Code postal : Commune :
Tél. : Mobile : E-mail :

S'abonne à « Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes » et recevra les 4 prochains numéros.

Le bulletin accompagné du règlement est à adresser au siège de « Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes » / CRPF :

Parc de Crécy - 18, avenue du Général de Gaulle - 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or cedex. Chèque à l'ordre de l'agent comptable du CRPF.

NB - un prix préférentiel est réservé aux adhérents des structures professionnelles, sous conditions. Pour plus de renseignement contacter votre association de sylviculteurs ou syndicat.

Sabrina Pedrono, déléguée générale de l'association France Douglas

Quelle est l'évolution de la ressource en douglas ?

Aujourd'hui, avec 420 000 ha de peuplements, la France reste le plus grand massif forestier de douglas en Europe. Le douglas y est la deuxième essence plantée. Pour autant, depuis l'étude de ressource de 2012 (données d'inventaire 2008 en année moyenne), la surface totale de douglas est restée relativement stable. Le volume total sur pied est estimé à 120 millions de m³ (+ 21 Mm³ par rapport à l'étude de 2012) et la production biologique à 5,5 millions de m³ par an (+ 0.3 Mm³/an). Le volume sur pied a donc fortement augmenté par suite du vieillissement et de la capitalisation du bois dans les peuplements ; la production biologique est plus stable car la surface des peuplements a peu évolué.

Le douglas est principalement présent sur quelques bassins de production (Massif Central, Limousin, Bourgogne, Beaujolais, Tarn, Normandie...), le plus souvent intégré dans un paysage morcelé et diversifié.

Rappelons qu'il représente moins de 3 % de la surface forestière française, mais qu'il permet d'ores et déjà la production de 17 % des sciages nationaux. A partir de 2035, lorsque le massif exprimera la plénitude de ses possibilités, il pourrait représenter 30 % des sciages résineux.

Comment l'association France Douglas s'efforce-t-elle de répondre aux attentes des marchés ?

Développer les parts de marché du douglas au rythme d'augmentation de la ressource constitue un défi considérable. Relever ce défi suppose que la filière puisse proposer des produits valorisant les propriétés techniques propres au douglas et répondant précisément aux exigences des marchés à développer, tant en matière normative, technique, qu'économique. Depuis

2012, la filière dispose d'une offre-produits formalisée traduite dans des guides techniques régulièrement mis à jour (ndr : dernière version fin 2021).

L'association et ses adhérents continuent le travail de qualification de nouveaux produits à plus forte valeur ajoutée et de soutien à l'émergence de produits stratégiques pour la filière, en lien avec l'évolution de la ressource et des demandes du marché.

Parallèlement, notre Conseil d'Administration s'est mobilisé et concerté pour rédiger des recommandations sylvicoles afin d'informer les propriétaires forestiers sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour assurer l'accès de leur bois au marché de la construction. En effet, les sciages doivent répondre à certaines exigences précisément décrites dans les normes, qu'il est possible de « travailler » en forêt dès la plantation : diamètre des branches, maîtrise de la proportion de bois juvénile ou de duramen, régularité des largeurs des cernes...

Quelles sont les avancées de la recherche notamment en matière de changement climatique ?

France Douglas accompagne des projets de R&D pour garantir la disponibilité en qualité et quantité du matériau sur le long terme.

L'un des plus significatifs est le programme d'amélioration génétique Douglas Avenir. Il consiste à sélectionner des arbres suivis depuis 20 à 30 ans sur 200 ha de dispositifs expérimentaux localisés dans des contextes climatiques variés. Ces arbres sélectionnés, multipliés par greffage, permettront notamment d'installer des vergers à graines qui produiront des variétés forestières améliorées, répondant ainsi aux attentes de la filière en matière de changement climatique, mais aussi en matière de qualité des bois.

France Douglas est une association interprofessionnelle créée en novembre 1993 à l'initiative des responsables de la forêt et du sciage des principales régions productrices, dans le but d'assurer, avec toute la cohérence nécessaire, la promotion du douglas. L'association conduit les actions de recherche, de veille normative et réglementaire, de communication ou d'animation utiles à l'émergence d'une filière d'excellence, en vue de valoriser durablement la ressource française de douglas, principalement sur le marché de la construction.

www.france-douglas.com

Le douglas, le plus français des américains !

Découvert en 1791 par le botaniste écossais Menzies dans l'île de Vancouver (Canada), le douglas est un conifère qui occupe une aire naturelle immense s'étendant sur plus de 2000 kilomètres le long de la côte ouest des États-Unis, du Canada à la Californie, du niveau de la mer jusqu'à 1500m d'altitude. Cette vaste aire naturelle est à l'origine de la distinction de deux sous-espèces : le **douglas vert**, forme côtière à croissance rapide (*Pseudotsuga menziesii* ssp. *menziesii*), et le **douglas bleu**, forme intérieure et plus montagnarde à croissance plus lente (*Pseudotsuga menziesii* ssp. *glauca*).

En 1827, David Douglas, naturaliste britannique, introduit le douglas en **Grande-Bretagne** (parmi des dizaines d'autres espèces). Ces espèces étaient destinées à enrichir les parcs et jardins à des fins esthétiques et ornementales.

Introduit en France en 1842 pour les mêmes raisons, le douglas a ensuite fait l'objet de premiers reboisements à la fin du XIX^e siècle, mais il n'a été utilisé massivement en plantations que depuis le début du XX^e siècle. Aujourd'hui, on le trouve dans la plupart des pays d'Europe centrale et occidentale. Les trois quarts des surfaces couvertes en Europe par des peuplements de douglas sont situés **en France et en Allemagne**.

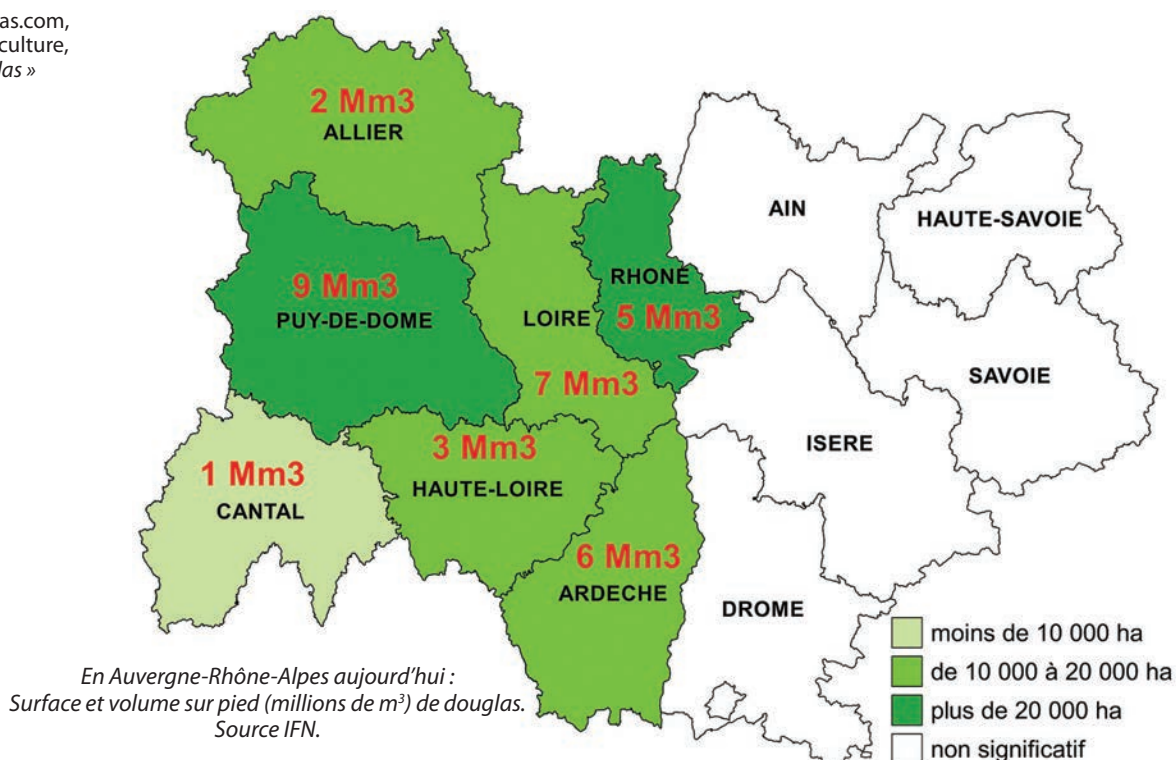
En France, grâce à son excellente capacité d'adaptation, il a été introduit (essentiellement avec la sous-espèce *menziesii* / douglas vert) un peu partout sur le territoire. C'est au cours des dernières décennies du XX^e siècle sous l'impulsion du Fonds Forestier National, qu'il est devenu la deuxième essence de reboisement du pays hors du massif landais.

« Aujourd'hui, avec **420 000 hectares**, la France est le **premier pays européen producteur de douglas**. Plus de 80 % de la ressource est concentrée dans les zones de moyenne montagne du Massif central. Quatre grandes régions françaises se distinguent, concentrant à elles seules plus des 3/4 de la surface et du stock sur pied. Ce sont dans l'ordre, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie. Ailleurs en France (Normandie, Bretagne, Centre et nord-Est principalement) il comptabilise environ 100 000 ha de peuplements, indiquant sa forte plasticité. Ces massifs encore relativement jeunes (classe d'âge médiane comprise entre 35 et 45 ans) **stockent un volume de bois sur pied de 120 millions de m³**, dont l'accroissement biologique est estimé à près de 6 millions de m³/an, soit une productivité moyenne de 15 m³/ha/an.

Depuis le début des années 1990, la production de la douglaie française est en accroissement constant. Si la récolte de bois d'œuvre a progressé de façon notable au cours des dernières années pour atteindre 3 millions de m³ en 2017 (Agreste), le massif français exprimera la plénitude de ses potentialités à partir de 2035 (étude FCBA). Il sera alors en mesure de produire plus de 6 millions de m³ de bois ronds chaque année. C'est la perspective d'une production de sciages de l'ordre de 2,5 millions de m³ par an, contre 1 million de m³ en 2017. Le douglas représentera alors un tiers de la production nationale de sciages de conifères. »

france-douglas.com

Sources : france-douglas.com, RFF, Ministère de l'agriculture, Ouvrage « David Douglas » de Rémy Claire.



Le douglas, une essence assez « plastique » mais...

Le douglas est une essence introduite en France en 1842 depuis la côte ouest de l'Amérique du Nord... ou plutôt réintroduite car elle était présente il y a 12 000 ans, avant que les grandes glaciations ne la fassent disparaître.

En France, le douglas prospère en **climat doux** (température moyenne 8 à 11°C) et **humide** (pluviosité supérieure à 800, voire 700 mm/an, avec au moins 200 mm en été). Il est assez sensible aux gelées de printemps mais résiste bien aux hivers froids. Il peut être installé **jusqu'à 1 000 m d'altitude**, voire plus dans le Sud (Pyrénées).

Au niveau sol, le douglas prospère sur des stations acides, meubles, bien alimentées en eau où sa croissance dépasse celle de la plupart des autres essences. Il **n'apprécie pas les sols calcaires, superficiels, argileux compacts ou hydromorphes**.

Le changement climatique en progression rapide vient bouleverser nos certitudes. Les premiers dépérissements importants

de douglas enregistrés dès 2003 ont montré l'importance d'une **bonne réserve en eau dans le sol et sa sensibilité aux sécheresses estivales et aux fortes températures (canicules)**. Les peuplements denses monospécifiques y sont particulièrement exposés. Des nécroses



Les aiguilles du douglas ne piquent pas et sentent bon la citronnelle quand on les froisse. Les cônes pendent et sont reconnaissables à leurs bractées trifides (à trois pointes) saillantes.

cambiales assez souvent observées sur le tronc seraient aussi dues aux sécheresses. Des automnes doux provoquant un aoûtement tardif pourraient l'exposer aux dégâts de gelées précoces.

Du point de vue phytosanitaire, le douglas **rencontre encore peu de problèmes**. Il est sujet à des attaques foliaires de champignons (rouille suisse) et plus récemment d'une petite mouche du type cécidomyie (*Contarinia pseudotsugae*). Le fomès semble en progression, surtout dans le sud du Massif central. Les jeunes plants sont très sensibles à l'hylobe et bien sûr au gibier. Un réchauffement précoce en fin d'hiver sur sol encore froid peut provoquer un **rougissement physiologique fréquent en moyenne montagne**. Les **peuplements denses ou tardivement éclaircis de plus de 20 m de hauteur sont fragiles au vent**. Les scolytes (notamment ceux du sapin) peuvent exceptionnellement attaquer les arbres affaiblis par les sécheresses ou les chablis.

Philippe Riou-Nivert,
IDF



L'écorce du douglas est d'abord lisse et gris-vert, avec poches de résine transversales, puis fissurée et marron-rougeâtre, et enfin presque noire et très profondément fissurée.

Quelles provenances pour le douglas ?

Compte tenu de sa vaste aire naturelle, le douglas présente une **forte variabilité génétique**. Seule la variété « **douglas vert** » est utilisée en France (le douglas bleu étant sujet à des problèmes phytosanitaires). Les provenances de l'état de Washington ont d'abord été retenues pour des raisons de croissance, de forme et d'adaptation au climat. Le changement climatique renforce aujourd'hui l'intérêt pour des provenances plus sudistes (Oregon, voire Californie) mais plus sensibles aux gelées et de croissance plus faible (essais en cours).

Il existe en France deux régions de provenances (étiquettes vertes) : plaine (PME 901) et altitude (au-delà de 800 m : PME 902) mais l'essentiel des plants installés sont issus de huit vergers à graines (étiquettes roses ou bleues) fournissant du matériel amélioré pour la tardiveté du débourrement, la croissance, la forme et la qualité du bois. Le choix entre ces vergers dépend des compromis acceptés selon la région d'introduction. En **Auvergne-Rhône-Alpes, les vergers Darrington VG, Luzette VG, Washington VG et Washington 2 VG (la plus tardive) sont plutôt à utiliser en zone où les gelées de printemps sont à craindre et les vergers France 1, 2 et 3 VG, ailleurs**. Californie VG n'est à utiliser qu'en station chaude sans risque de gelée. Un vaste programme de création de nouveaux vergers est en cours.

Philippe Riou-Nivert,
IDF

Des itinéraires sylvicoles diversifiés pour le douglas

40 ans d'expérience en forêt privée



Cette brochure publiée en 2020, issue du travail de Philippe Riou-Nivert (IDF) et du groupe des correspondants douglas du CNPF, présente **sept itinéraires sylvicoles** rencontrés sur le terrain avec le douglas, afin de promouvoir la diversification des sylvicultures.

Chacun d'entre eux est illustré par un dessin avec vue de dessus pour se rendre compte de l'évolution dans le temps du peuplement, et chaque avantage et contrainte sont présentés afin que les sylviculteurs puissent juger de ce qui leur convient le mieux.

Brochure à lire en ligne sur : <https://www.cnpf.fr/actualite/voir/1741/n:1543>

Renouvellement par semis naturels en futaie régulière de douglas

Le Bois de Mauchet, situé sur la commune de Saint-Eloy-la-Glacière dans le Puy-de-Dôme, appartient à la société forestière GROUPAMA. Elle est gérée depuis 2018 par Philippe GOURMAIN, expert forestier - cabinet d'expertises ROUSSELIN GOURMAIN, qui nous détaille les principales étapes sylvicoles.

Cette forêt de douglas d'un peu plus de 200 hectares se situe à une altitude de 950 à 1 100 m. Elle a été plantée dans les années 1920-1930, les arbres ont donc minimum 90 ans aujourd'hui.

La décision a été prise de renouveler cette propriété par **semis naturels** avec le douglas comme essence objectif. Ce choix demande de la technicité **pour doser progressivement la lumière** et permettre aux semis d'apparaître et de se développer tout en limitant la végétation concurrente.

Après une gestion active en éclaircies et le lancement **depuis presque 30 ans** du renouvellement par semis naturels, il reste encore en moyenne 60 à 70 tiges par hectare de 7 à 8 m³ de volume unitaire soit 420 à 560 m³ par hectare de qualité moyenne due à la présence de nœuds qui limite l'usage en débouché charpente. La coupe définitive des derniers semenciers va s'accélérer et intervenir dans les 8 à 10 ans maximum.

Localement des travaux de préparation du sol ont été mis en œuvre (passage du débroussaillier « rouleau landais ») pour faciliter l'installation des semis. Il a été impératif de faire très tôt des travaux pour diminuer la densité des semis, doser les essences (favoriser le douglas en conservant le sapin pectiné et l'épicéa en essences secondaires) et débiter l'élague.

Trois passages sont mis en œuvre : le premier dès que les semis ont entre 1 m et 1,50 m de hauteur, le suivant trois à quatre ans plus tard et le dernier quand les tiges ont une quinzaine d'années. Ce qui représente au total environ cinq jours de temps passé par



hectare soit 1500 euros. A terme, l'élague sera porté à 6/7 m de hauteur voire plus pour les plus belles tiges. Selon les parcelles, des regarnis et compléments de régénération naturelle vont être nécessaires. Ils sont estimés sur environ 40 % de la surface de la propriété en utilisant du **douglas de provenance différente qui assurera une variabilité génétique, avec introduction localement du mélèze et de l'érable sycomore.**

L'étalement du renouvellement (sur 30 à 40 ans) va laisser la possibilité de démarrer une conversion en futaie irrégulière avec mélange d'essences. Ce choix de renouvellement est une alternative dans certaines situations à la coupe à blanc. Elle évite la récolte brutale, tire parti des semis qui s'installent naturellement, préserve les sols, permet de s'affranchir d'une partie des aléas de la plantation en plein et rencontre une meilleure acceptabilité sociale, **mais elle demande une vraie technicité avec des interventions soutenues et rigoureuses.**

Propos recueillis par Marc Lafaye
marc.lafaye@cnpf.fr

Douglas : vers la futaie irrégulière

Issue d'une plantation réalisée en 1964 en Saône-et-Loire, ce peuplement de douglas mélangé initialement avec 20 % de sapin de Vancouver, a fait l'objet à partir de 1999 à l'âge de 35 ans, d'une conversion progressive vers la futaie irrégulière. Quatre coupes dites « jardinatoires » et une coupe sanitaire de l'ensemble des sapins ont été réalisées depuis 1999.

L'objectif a été d'appliquer les règles de martelage propre à la conversion en futaie irrégulière avec la volonté de maintenir **un peuplement de type futaie claire** (capital de bois sur pied globalement constant compris entre 25 et 30 m² de surface terrière soit environ 300 à 400 m³/ha). Le martelage des coupes jardinatoires, réalisées à rotation de cinq ans, revêt **une grande importance** dans cet itinéraire de conversion. Le choix des arbres à prélever devant tenir compte d'un ensemble de facteurs (diamètre d'exploitabilité en fonction de la qualité, concurrence, état sanitaire, structuration, stabilité, régénération...). Une clé d'aide au martelage (disponible auprès du CRPF) peut être utilisée pour juger s'il faut couper ou maintenir un arbre. Les coupes ont consisté pour l'essentiel à favoriser la croissance des arbres de meilleure qualité (souvent des arbres co-dominants), notamment en prélevant des tiges parmi les plus grosses mais fréquemment de qualité plus faible (arbres dominants). Ces règles de martelage ont permis de limiter l'augmentation du diamètre dominant, d'assurer une production de bois importante sur les arbres de meilleure qualité et permettre une récolte régulière de l'accroissement du peuplement sans capitaliser un volume de bois trop important. En moyenne, les coupes jardinatoires **ont prélevé 15 à 18 % des tiges pour environ 20 % du volume, soit environ 70 m³/ha ce qui correspond à l'accroissement du peuplement.** Après la dernière coupe fin 2019, le peuplement présente une surface terrière de 27 m², un volume bois d'œuvre de 340 m³ et une densité de futaie de 123 tiges par ha.

La régénération naturelle a été la conséquence de la gestion appliquée depuis le début de la conversion il y a 20 ans. La préservation d'un couvert et d'une ambiance forestière avec son effet protecteur sur le sol, le maintien d'un **capital modéré de 25 à 30 m² en surface terrière par ha, la fréquence des éclaircies par le haut, l'augmentation de la hauteur et de l'âge des arbres ont été autant d'éléments favorables à l'ensemencement et à la germination du douglas ainsi qu'à l'apparition**



Bouquet de gaules issues de régénération.

d'un sous-étage de feuillus à base de châtaignier, chêne et hêtre. Une intervention en dépressage a été réalisée en 2013 dans la régénération de douglas avec un second passage en 2020 qui a également profité aux feuillus naturels et favorisé au maximum la diversité des essences.

Les bouquets de gaules de douglas sont désormais bien installés et vont pouvoir commencer à fournir les premières perches et petits bois. Cette seconde génération de douglas va progressivement arriver dans la futaie de première génération et assurer un renouvellement lors de l'exploitation d'un gros ou très gros bois.

Comme l'illustre cet exemple, la conversion d'un peuplement de douglas **vers une futaie irrégulière demande du temps et de la patience.** Elle présente cependant de nombreux avantages directs et indirects pour celui qui cherchera à conserver et pérenniser le peuplement forestier qu'il a créé par plantation. Le douglas est une essence formidable, très réactive aux interventions. Sa longévité, sa croissance soutenue, sa faculté de régénération et sa sociabilité avec d'autres essences nous autorisent à imaginer des peuplements différents et la possibilité de s'ouvrir vers d'autres sylvicultures comme la futaie irrégulière.

Bruno Borde, CRPF Bourgogne-Franche-Comté
bruno.borde@cnpf.fr

PÉPINIÈRES TENOUX

Alliance du savoir-faire et de la technique depuis 1993

- Plants truffiers mycorhizés par *tuber melanosporum* ou *uncinatum* contrôlés et certifiés par le CTIFL
- Substrat spécifique de réensemencement : FORMATRUFFE®

Le Village Bruis
05150 Valdoule
Tél. : 04 92 66 03 92
Port. : 06 83 55 03 21
contact@pepinierestenux.fr
www.pepinierestenux.fr

Marc Avias, précurseur d'une gestion raisonnée

Marc Avias gère un groupement forestier depuis 30 ans dans le département de l'Ardèche. Il est attaché à valoriser des patrimoines forestiers dans le cadre d'un développement raisonné et pérenne. Il a engagé très tôt, à partir de 1977, **une sylviculture dynamique mais prudente sur le douglas** alors qu'il existait peu de références sylvicoles sur ces peuplements artificiels réguliers âgés d'une vingtaine d'années.

Les premiers aménagements ont consisté à développer un réseau structurant de pistes de débardage, dans un contexte ardéchois de fortes pentes, pour valoriser au mieux les produits de coupes par l'intermédiaire d'entrepreneurs locaux. Les premières éclaircies se sont faites dans la foulée de ces travaux, tout d'abord systématiques (1 ligne sur 3), puis très rapidement **1 ligne sur 5 avec des éclaircies sélectives de 25-30 % dans les interbandes, prélevant les arbres dominés ou mal formés.**

« Par la suite, ma gestion a été attentive à l'évolution des peuplements, aux marchés du bois et aux innovations techniques sylvicoles. Les échanges réguliers avec mes confrères et les techniciens CRPF locaux m'ont apporté une vision extérieure critique très constructive. Ils m'ont permis de choisir une stratégie à long terme orientée **vers des prélèvements plus légers lors des premières éclaircies, sur des sujets dominants moins qualitatifs, afin de favoriser les plus belles tiges.** L'ouverture des peuplements et l'éclairage des sols ainsi créés favorisent la biodiversité et l'apparition de la régénération naturelle. J'ai alors mis en place très tôt les travaux sylvicoles d'améliorations complémentaires nécessaires à la valorisation future des bois. »

Il conclut : « Tout gestionnaire se trouve confronté, tout au long de sa carrière à différentes options sylvicoles, résultats d'un croisement **entre la tradition de ses prédécesseurs et la modernité relative aux exigences du moment** ».

Propos recueillis par Bruno Pasturel
bruno.pasturel@cnpf.fr

Pascal Vallet, propriétaire, adepte du dépressage

« Mes parents m'ont transmis leur patrimoine forestier et mon père son savoir sur un bloc de 10 ha de douglas, d'âges variés de 5 à 50 ans, situé sur un versant ouest bien arrosé de la commune de Saint-Bonnet-le-Troncy (Rhône) ».

« J'ai récemment découvert **l'intérêt du dépressage, ou éclaircie précoce.** Je le réalise vers 12-15 ans, sur environ 25-30% des tiges. Etant desserrés dans le jeune âge, mes douglas arrivent à mon objectif de diamètre **avec près de dix ans d'avance.** Ils sont plus trapus et en bonne santé. Je réalise ensuite bien sûr par la suite d'autres éclaircies.

Les forts accroissements de cette essence ne nuisent pas en effet à ses futurs usages mécaniques.

Le dépressage n'est pas un simple dégagement de plantation : on coupe des arbres non commercialisables, le bois est laissé sur place.

Je ne vois que des avantages à cette opération, et c'est le moment idéal pour la coupler avec un début d'élagage à 4 m de hauteur sur les plus belles tiges puis finir à 6 m de hauteur 2-3 ans après.

Les beaux gros bois sont très recherchés et représentent toujours plus de 80 % du revenu, il faut se concentrer sur eux ! D'autant que la Région soutient cette sylviculture avec des subventions de 500 à 600 €/ha pour ces opérations.

Je compte également dépresser vigoureusement mes régénérations naturelles abondantes, apparues au sol sous mes plus vieux douglas de 50 ans. »

Un itinéraire dynamique pour une sylviculture moderne, qui répond aux préoccupations actuelles environnementales et au changement climatique (économie de l'eau, stabilité des arbres, vigueur et bonne santé des tiges, éclaircissement du sol donc apparition de biodiversité).

Propos recueillis par Olivier Chomer
olivier.chomer@cnpf.fr



Jeune plantation dépressée.

Sylviculture du douglas : coûts indicatifs des travaux sylvicoles

Travaux préparatoires à la plantation :

Broyage : 1 400 à 1 800 €/ha ;
Mise en andain : 600 à 1 000 €/ha ;
Potet à la mini-pelle : 0,70 à 1 €/potet ;
Sous-solage : 400 à 600 €/ha.

Plantation :

Plant de douglas racines nues (2-3 ans) taille 30 à 60 cm :
0,50 à 0,90 €/plant ;
Plant de douglas godet (1 an) taille 15 à 30 cm : 0,50 à
0,90 €/plant ;
Mise en place sur sol travaillé : 0,50 à 0,70 €/plant ;
Mise en place sur sol non travaillé : 1 à 1,50 €/plant.

Protection contre le chevreuil :

Liteaux « acacia » : 0,30 à 0,40 l'unité (1 m - 22 x 22 mm) ;
Répulsif : 300 à 400 €/ha, produit et application (certi-
phyto obligatoire).

Traitement contre l'hylobe :

Insecticide : 300 à 400 €/ha, produit et application (cer-
tiphyto obligatoire).

Dégagement :

Manuel à la débroussailleuse : 400 à 600 €/ha ; voire
plus si « rattrapage ».

Dépressage :

De plantation : 700 à 1 000 €/ha
De régénération naturelle : 1 200 à 1 500 €/ha (surface
travaillée).

Elagage :

à 2 m : 700 à 900 €/ha (250 à 300 arbres/jour) ;
de 2 à 6 m : 1 000 à 1 200 €/ha (40 à 50 arbres/jour).

Alain Csakvary
alain.csakvary@cnpf.fr

Le douglas est l'essence phare des dernières ventes

Très fortement demandé, **les prix du douglas se sont envolés de + 10 % en 2020** et ils enchaînent ainsi une cinquième année de hausse. Le douglas atteint ainsi son cours le plus haut depuis 2001, année d'origine de l'indicateur des prix des bois sur pied en forêt privée.

Toutes les régions sont concer-
nées par cette hausse. On observe
cependant à nouveau une légère
baisse des volumes vendus. Dans
le Grand Est, les opérateurs se sont
une nouvelle fois concentrés sur
l'exploitation des épicéas scolytés
et très peu de volumes de douglas
ont été commercialisés.

**Le prix moyen s'établit ainsi à
65 €/m³ en 2020 pour un arbre de**

1,2 m³ de volume unitaire moyen,
contre 59 €/m³ en 2019. La diffé-
rence de prix entre 2019 et 2020
est très marquée pour les bois de
volume unitaire moyen supérieur à
1 m³ et la moindre appétence ob-
servée par le passé pour les bois de
volume unitaire supérieur à 2,5 m³
semble s'atténuer.

**La disparité régionale reste de
mise même si elle tend à dimi-
nuer : l'écart de prix entre l'est
de la France et ceux d'Occitanie
ou du sud du Massif central peut
dépasser 50%.**

Cette hausse s'inscrit dans un mar-
ché pourtant inondé par l'épicéa :
c'est donc la preuve de l'intérêt
porté par les industriels au douglas,
arbre dont les qualités sont pleine-

ment reconnues et qui a trouvé son
marché. Les ventes du printemps
2021 confirment encore cette ten-
dence de fond :

*La vente groupée de l'association des
Experts forestiers d'Auvergne-Rhône-
Alpes du 3 juin dernier a vu les prix
du douglas augmenter de 35% par
rapport à l'année dernière. « Cette
vente fait apparaître les besoins
d'approvisionnement de la filière
notamment en douglas calibrés
entre 0,7 et 2 m³ destinés aux
scieries « canter ». Elle démontre
également un certain intérêt pour
des lots de gros douglas de plus de
2,5 m³. »*

Éric Toppan
adjoint au directeur général de FRANSYLVA

Le bois de douglas, un matériau très prisé

Le douglas est un résineux mais il n'est ni un pin, ni un sapin bien qu'on l'appelle parfois pin d'Oregon ou sapin de Douglas. Il a une croissance rapide, peut dépasser les 60 mètres de haut en France et peut vivre bien au-delà de 300 ans dans son milieu naturel où il peut atteindre près de 100 mètres de hauteur.

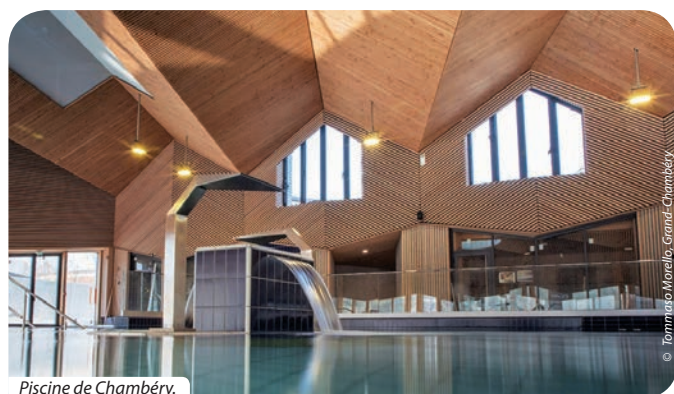
« Le bois du douglas présente à la fois d'excellentes propriétés mécaniques et de remarquables capacités de résistance aux attaques des insectes xylophages et des champignons, qualités qui en font un **matériau de construction très recherché**. »

Le duramen (bois de cœur) est de couleur brun-rosé tandis que l'aubier (bois jeune) est de couleur plus claire. Le bois de cœur possède des propriétés de **durabilité naturelle** supérieures à la plupart des autres essences (essence résineuse la plus durable avec le mélèze et le thuya géant « red cedar »). C'est une essence qui présente cependant une part d'aubier assez importante **sur les sujets jeunes**, offrant un rendement matière très moyen si l'on veut purger tout l'aubier. Toutefois, comme celui des autres résineux, l'aubier peut être traité avec des produits fongicides et insecticides. **Adulte, il possède une faible proportion d'aubier.**



Bois jeune (aubier) et bois de cœur (duramen).

Il est le seul résineux courant qui associe une **forte largeur de cernes** (du fait de sa croissance rapide) à d'**excellentes caractéristiques mécaniques**. Sa densité (540 kg/m^3) est supérieure à celle des sapins et épicéas. Ces caractéristiques mécaniques en font un bois particulièrement



Piscine de Chambéry.

approprié pour des **utilisations en structure** avec une offre de produits industriels très vaste : charpente traditionnelle, bois d'ossature, bois lamellé-collé, bois massif reconstitué. Mais il possède bien d'autres usages

dans la construction où ses emplois peuvent être multiples : revêtement extérieur (à l'état naturel sans contact avec le sol et purgé de son aubier), lambris, menuiserie intérieure, menuiserie extérieure, contre-plaqué, lames de terrasse, ...

« Ainsi démontrées, les propriétés de résistance mécanique et de durabilité naturelle se conjuguent pour offrir également au douglas un positionnement privilégié dans les **projets architecturaux complexes** pour lesquels le bois doit répondre à des sollicitations exigeantes : architecture de plein air, ouvrages d'art, mise en œuvre dans des enceintes à forte hygrométrie... »



Le bois du douglas présente une belle teinte brun-rosé.

Jean-Marc Levrold
jean-marc.levrold@cnpf.fr

Sources : france-douglas.com, CIRAD, FCBA, FNB



Charpente en douglas.

Et si les chênes...

Auvergne-Rhône-Alpes est connue comme une région de montagne et donc associée à l'exploitation des forêts résineuses, où sapin pectiné et épicéa commun représentent la majorité du volume annuel de bois d'œuvre récolté dans la région.

Pour autant, le contexte climatique et sanitaire nous envoie des messages très clairs : **il est temps de reconsidérer nos choix et d'ouvrir les yeux sur les essences feuillues**. La forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes est composée sur 63 % de sa surface de feuillus avec une majorité de chênes en volume sur pied. Nous pourrions également garder à l'esprit qu'en 2018, 313 000 m³ de bois d'œuvre feuillu ont été récoltés, dont 43 % de chêne.

Cinq essences de chênes sont présentes en Auvergne-Rhône-Alpes : le chêne pédonculé, le sessile (ou rouvre), le pubescent, le chêne vert et le chêne kermès. Les chênes blancs (pédonculé, sessile, pubescent) produisent une grande diversité de produits, du bois énergie à l'ébénisterie (voire de la merranderie). Ce sont des atouts locaux déjà connus et valorisés (Ain, Allier), ou en devenir (Cantal – voir ci-dessous). Ils sont bien sûr impactés par les changements climatiques mais peuvent **contribuer à diversifier les possibilités offertes aux propriétaires en terme économique et écosystémique**. Parlons de ces mélanges où le chêne est aujourd'hui discret car méconnu et sous-estimé, mais dans lesquels sa place sera dorénavant discutée, et pas uniquement comme essence d'accompagnement. **Pourquoi ne pas favoriser sa cohabitation avec le sapin pectiné ou le douglas par exemple ?**

Evoquons également les projets de boisement et reboisement où le mélange doit être le maître mot. Le délai de production d'une bille de pied de chêne, réhibitoire pour certains, sera compensé par la présence d'essences à production plus rapide.

Produits diversifiés, choix d'espèces,... et si les chênes étaient nos partenaires pour demain ?

Isabelle Gibert-Pacault
isabelle.pacault@cnpf.fr

Le chêne toujours au cœur du développement dans le Cantal

Trois feuillus pour un résineux en terme d'occupation du sol, trois résineux pour un feuillu en passage en scierie... **Le constat s'impose : la ressource feuillue est conséquente et sous-exploitée**. Le CRPF poursuit donc son travail de développement et d'animation sur le territoire de la communauté de communes de la **Châtaigneraie cantalienne**, avec la participation financière de cette dernière et du fonds européen Feader.

Les propriétaires rencontrés présentent des profils très différents, mais un point leur est commun : leur connaissance du domaine forestier reste très limitée, que ce soit sur le plan économique ou écosystémique. Les conseils donnés s'orientent donc autour de ces deux axes et des réunions d'informations sont organisées pour démontrer que les deux ne sont pas antinomiques. L'objectif de ces rencontres vise le plus souvent à donner l'impulsion nécessaire au démarrage d'une gestion sylvicole cohérente sur le long terme. **L'implantation de cloisonnements et le marquage des tiges d'avenir sont encouragés dès que possible**. La vente bord de route, relativement marginale, est un point particulier du programme de l'animation. L'aspect environnemental est pris en compte par la préservation des zones humides (souvent difficiles à valoriser économiquement), le maintien de bois mort au sol et sur pied, ... Autant d'éléments favorables à la biodiversité forestière, qui



participe à l'amélioration de la résilience de l'écosystème forestier.

Adrien Bonnet
adrien.bonnet@cnpf.fr

L'état sanitaire des chênes

Les chênes malmenés par les stress hydriques hors normes des années 2018 à 2020 **réagissent avec un temps de retard**. C'est le constat que l'on fait dans bon nombre de peuplements situés notamment dans le département de l'Allier. Les affaiblissements s'expriment dans les quatre années qui suivent et profitent à des ravageurs de faiblesse comme les agriles et les scolytes xylophages. Des écoulements noirâtres sur les troncs et la présence de sciure blanche sont les indicateurs de ces attaques. La conséquence est une perte de valeur et un déclassement du bois pour les usages les plus nobles. La surveillance des peuplements les plus dégradés est plus que jamais d'actualité.

Le réseau des Correspondants Observateurs du DSF a alerté **dès le début du printemps 2021 sur de très fortes défoliations dues aux chenilles de bombyx cul brun**. Localement, les feuilles des chênes ont été totalement consommées en lisière ou dans des bosquets d'arbres isolés (notamment dans la Loire en plaine du Forez et en Savoie). Ces arbres ont pu refaire leur feuillage en juin dans un contexte climatique très favorable. Attention les chenilles **sont urticantes à partir du troisième stade larvaire (forme hivernante) et peuvent engendrer des problèmes sur les personnes ou le bétail qui fréquenteraient les zones d'infestation**.

A noter également une augmentation des dégâts dus au Coroebus (bupreste) des branches du chêne. Les



Chenille de bombyx cul brun.

galleries larvaires en fin de cycle annèlent la branche bloquant ainsi la circulation de la sève et provoquent le flétrissement caractéristique des feuilles, prélude à la mort des rameaux attaqués. Elles favorisent également des points de moindre résistance et donc de bris. L'insecte attaque des arbres indépendamment de leur vitalité. Des arbres bien portants peuvent être donc colonisés. Ce type de dégâts, quand ils se répètent, entraînent l'éclaircissement du houppier et peuvent provoquer à terme un affaiblissement. Espèce thermophile, ce bupreste est très fréquent sur les lisières et les houppiers très exposés.

Marc Lafaye
marc.lafaye@cnpf.fr

FISCALITÉ

L'exonération de taxe foncière : semis naturel et futaie irrégulière

De même que pour les plantations, **des exonérations de taxe foncière** s'appliquent également aux régénérations naturelles de résineux ou de feuillus qui étaient en nature de futaie ou de taillis sous futaie avant coupe (donc exclusion des anciennes terres agricoles). La constatation de cette régénération doit intervenir **entre la troisième et la dixième année qui suit la coupe**. Les semis doivent couvrir au minimum 70 % de la surface, avec une hauteur comprise entre 1,5 et 3 m et une densité minimale de 2 000 tiges/ha (1 100 pour les érables, frênes et merisiers). Cette exonération est valable durant 30 ans pour les résineux et 50 ans pour les feuillus. **Les parcelles de douglas régénérées naturellement peuvent donc y prétendre.**

De même pour les peuplements traités en « futaie irrégulière en équilibre de régénération », la taxe foncière peut être abaissée de 25 % pendant une période de quinze ans renouvelable. Ces futaies doivent posséder au minimum 100 tiges de franc pied/ha d'essences adaptées à la station, d'une hauteur comprise entre 3 et 10 m et être réparties de manière cohérente sur au moins un quart de la parcelle cadastrale. **Cas de nombreuses sapinières.**

Dans ces deux cas, le propriétaire doit faire une demande à l'administration fiscale (service du cadastre) **avec l'imprimé 6707-SD, ceci avant le début de l'année au titre de laquelle l'exonération est demandée. Nota : aucun certificat n'est à fournir contrairement à ce qui est mentionné sur l'imprimé (ancienne disposition).**

Alain Csakvary
alain.csakvary@cnpf.fr



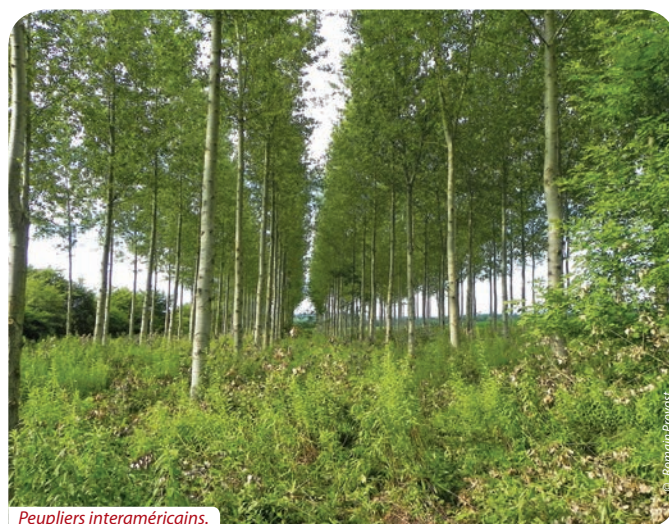
Un webinaire autour des enjeux de la populiculture

Le 1^{er} juin dernier s'est tenu le webinaire « **Peuplier : des enjeux croisés pour les territoires** ». Cet événement porté par la Charte Forestière de Territoire Bas-Dauphiné Bonnevaux a été organisé en partenariat avec le département de l'Isère, l'interprofession Fibois 38, le CRPF Auvergne-Rhône-Alpes et le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère.

En effet, depuis deux décennies la surface des peupleraies françaises et iséroises a diminué tandis **que l'usage de ce bois ne cesse d'augmenter**. Le bois de peuplier est principalement utilisé en emballage léger (cagette, boîte de fromage), contreplaqué et aménagement intérieur.

De plus, le peuplier se plaît sur les terrains humides qui sont au cœur de nombreux enjeux : production, protection de la ressource en eau et de la biodiversité, aspect paysager, ... De nombreux professionnels de la région étaient au rendez-vous : aménageurs du territoire, chargés de missions territoriales, élus, environnementalistes, forestiers, propriétaires, ...

Les intervenants ont tout d'abord dressé un état des lieux des connaissances actuelles sur le peuplier avant de présenter différents retours d'expériences suite à des projets menés sur d'autres territoires. Cela a permis



Peupliers interaméricains.

d'initier le dialogue autour des enjeux liés au peuplier et d'identifier **les leviers possibles dans la construction d'une populiculture locale durable**.

Retrouvez des extraits de ce webinaire sur le site de la Charte Forestière : cft-basdauphinebonnevaux.fr/webinaire-peuplier/

Constance Proutière
constance.proutiere@cnpf.fr

Le patrimoine
n'est pas fait que de pierres.

CRÉDIT AGRICOLE
BANQUE PRIVÉE

COMPTE D'INVESTISSEMENT FORESTIER ET D'ASSURANCE

Grâce au CIFA⁽¹⁾, protégez et donnez de la valeur au patrimoine forestier que vous allez transmettre. Et constituez-vous une épargne de précaution tout en optimisant la fiscalité sur votre patrimoine⁽²⁾.

Pour rencontrer nos experts patrimoniaux, renseignez-vous auprès de votre Caisse régionale de Crédit Agricole.

(1) Renseignez-vous sur la disponibilité de cette offre dans votre agence. Le CIFA est le compte support d'un ensemble de dépôts à terme à reconduction tacite à l'échéance (5 ans) sur lesquels le souscripteur dépose les sommes qu'il souhaite rendre éligibles au dispositif CIFA. (2) Offre soumise à conditions et régie par les articles L. 352-1 et suivants du code forestier. Renseignez-vous auprès de votre conseiller sur les conditions d'exonérations fiscales en vigueur.



Assises de la filière forêt-bois

La 5^e édition de ces assises 07-26 a été reportée en octobre. La thématique du changement climatique sera abordée en deux temps : **trois ateliers en distanciel**, ouverts à toute personne intéressée sur inscription : **jeudi 7 octobre 10h00-12h00** : les outils, techniques et financiers, pour intégrer le changement climatique dans la gestion forestière, **mardi 12 octobre 16h30-18h30** : la nouvelle réglementation environnementale (RE2020) et les perspectives pour la filière, **mardi 19 octobre 16h30-18h30** : la prise en compte dans les marchés publics du bois local pour les constructions et/ou la rénovation.

Une conférence en présentiel en 2022, dont la date n'est pas encore arrêtée.

Le programme détaillé ainsi que les modalités d'inscription pour les ateliers en distanciel sont disponibles. Si vous souhaitez les suivre, envoyez un courriel à assises0726@ardeche.fr

Vous recevrez alors toutes les informations pour vous inscrire en ligne.



5^e Fête du bois et de la forêt

samedi 2 et dimanche 3 octobre 2021 à Ballaison.

« La forêt source de vie. Ensemble, imaginons la forêt de demain » tel est le thème de cette nouvelle édition.

Présentation au grand public de tous les services rendus par nos forêts : production de bois, réservoir de biodiversité, accueil du public et rôle sociétal, protection contre l'érosion...

Le thème choisi permettra également de traiter la question du futur de nos forêts avec notamment le changement climatique, les changements sociétaux et les innovations de la filière forêt-bois.

Stands présentant les acteurs du monde forestier, **visites guidées, démonstrations de matériel forestier, démonstration d'abattage, animations tous publics, conférences...** Organisée conjointement par le SIAC, Thonon Agglomération, l'Union des Forestiers Privés 74, le CRPF, l'ONF, l'ISETA et la commune d'accueil de Ballaison.

Des nouveaux outils numériques



« **Points de Rencontre des Secours en Forêt** » : la filière forêt-bois lance l'application mobile.

Un outil utile aux professionnels amenés à travailler sur des chantiers forestiers parfois difficiles d'accès, mais aussi aux usagers de la forêt. Grâce à des points pré-identifiés, facilement accessibles et **partagés avec les services de secours**, ceux-ci pourront rejoindre d'autant plus rapidement le PRSF le plus proche de l'accidenté.

L'application capitalise sur l'expérience en forêt publique avec plus de 20 000 points déjà disponibles.

Disponible gratuitement sur PlayStore et AppStore

« **Plateforme Nationale Forêt-Gibier** »

Les organismes de la forêt privée et publique ont conçu une plateforme nationale de **signalement des dégâts de gibier**. Les gestionnaires et conseillers ont dès à présent la possibilité de saisir des dégâts forestiers, sur signalement du propriétaire. La cartographie des dégâts est consultable par tous.

<https://plateforme-nationale-foret-gibier.cartogip.fr/>

Vous vendez votre forêt

DOMAINES ET FORETS
www.foretsavendre.fr

Nous pouvons réaliser une estimation gratuite et confidentielle et vous faire bénéficier des conseils d'un professionnel de la transaction rurale et forestière depuis plus de 40 ans.

Profitez de notre réseau actif d'investisseurs et valorisez votre forêt à son juste prix.

DOMAINES & FORÊTS
www.foretsavendre.fr

Jean Antoine BOISSE : 42630 Pradines
☎ 06 11 75 20 10 - jaboisse@wanadoo.fr

RCS Roanne 451 802 102 - Carte pro N° 106 T

CBPS : les élus du CRPF mobilisés et entendus

La loi est votée ; les propriétaires forestiers pourront continuer à adhérer à un CBPS !

La disparition programmée des Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles aurait eu des conséquences fortes sur les propriétés privées de petites et moyennes tailles : programmation des coupes, certification forestière, subventions, engagements fiscaux. Les représentants du CNPF sont intervenus depuis le début de l'année pour proposer, avec Fransylva, des solutions juridiques permettant de maintenir les CBPS. Les élus de notre CRPF se sont particulièrement mobilisés en contactant individuellement plus de quinze sénateurs dans les douze départements d'Auvergne-Rhône-Alpes afin de soutenir l'amendement voté cet été dans le cadre de la loi Climat.

L'article 53 de la loi « Climat » fixe le maintien des CBPS, avec programme de coupes et travaux

De nouvelles adhésions aux CBPS+ resteront possibles au-delà du 31 décembre 2021 et apporteront comme précédemment la présomption de gestion durable valant contrepartie pour les aménagements fiscaux ou certaines aides publiques. Ces CBPS+ devront obligatoirement être accompagnés d'un programme de coupes et de travaux validé par le CRPF.

Les adhésions aux CBPS qui ont été signées avant la promulgation de la loi Climat resteront valables et pourront porter la présomption de garantie de gestion durable prévue par l'article L124-2 du code forestier jusqu'à son terme. Néanmoins, les propriétaires n'ayant pas fait approuver un programme de coupes et de travaux disposent de deux ans pour le faire, à défaut de quoi, leurs bois et forêts ne disposeront plus de la présomption de garantie de gestion durable à l'expiration de ce délai.

SRGS : la phase d'approbation est lancée

Une rédaction du futur Schéma Régional de Gestion Forestière a été présentée au Conseil du CRPF le 15 juin dernier, lançant ainsi la procédure d'approbation par l'Etat qui devrait aboutir courant 2022. Ce projet de SRGS pour l'ensemble de la région précise **les 36 itinéraires sylvicoles retenus en croisant les types de peuplements en place et les traitements possibles**. Sont fixés aussi les diamètres d'exploitabilité par essence, les seuils de coupes de renouvellement ainsi que les recommandations pour l'adaptation au climat, la préservation des sols, la protection des espèces. Cadre réglementaire de la sylviculture en forêt privée pour les années à venir, le SRGS priorisera une gestion économique et durable.

Règlementation des coupes de bois dans les PLU : les forestiers interviennent

Dans plusieurs projets de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) sont apparues des mesures de restriction des coupes rases fondées sur le Code de l'urbanisme, et visant à la protection des paysages ou des « trames vertes ». **Ces mesures qui s'appliqueraient même aux parcelles bénéficiant d'un Plan Simple de Gestion viennent en contradiction avec la mise en œuvre d'une bonne gestion forestière.**

Les propriétaires forestiers de la Montagne Bourbonnaise, confrontés à un tel projet, ont pu réagir lors de l'enquête publique, **et faire valoir leurs arguments pour que soit révisé le texte du PLU.**

A l'inverse, sur la commune d'Ambert (63) la procédure d'approbation étant achevée, **c'est la procédure du recours administratif qu'a dû lancer Fransylva pour s'opposer au PLU.**

SDAGE, SCAP : les avis émis par le CRPF

Les élus du CRPF se sont impliqués en 2021 pour que l'établissement défende dans plusieurs nouveaux documents cadre les enjeux liés à la forêt privée :

Henry d'Yvoire (26), représentant de la forêt auprès de l'Agence de l'Eau, a porté l'avis du CRPF concernant le Schéma Directeur pour l'Aménagement et la Gestion de l'Eau, insistant **notamment sur le rôle important des forêts pour la qualité des eaux, et la nécessité de son renouvellement en lien avec le changement climatique.**

Claude Muffat (74), délégué du CRPF au Comité Régional de la Biodiversité a porté la contribution du CRPF à la stratégie régionale 2020-2030 sur les aires protégées, demandant en particulier **que les statuts de forte protection ne soient pas étendus en forêt privée**, que les documents de gestion durables soient considérés comme une protection suffisante, **et que soient plutôt développés des outils volontaires de protection, plus adaptés aux forêts privées et intégrant des compensations financières.**

Des chênes d'Auvergne-Rhône-Alpes donnés pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris

Pierre Fargevieille, expert forestier basé à Bellerive-sur-Allier, a été mandaté par Experts Forestiers de France pour trouver ces chênes. Il nous livre son expérience et nous fait parcourir la région à la rencontre des propriétaires donateurs.

Le 9 juillet 2020, le Président de la République a annoncé la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame « à l'identique » (chênes sciés) suite à l'avis de la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture. **Ce sont 1000 chênes** environ qui seront nécessaires pour les pièces de la flèche et des travées adjacentes. Ils seront prélevés en forêt publique pour 50% via l'ONF et les communes forestières et **50% en forêt privée** via majoritairement les experts forestiers et la Société forestière de la caisse des dépôts, mais aussi des coopératives forestières.

Pierre a parcouru bénévolement la région pendant deux semaines pour identifier des arbres correspondants aux critères des architectes. **« Il fallait des bois droits entre 7 et 12 m de longueur, et certains de plus de 20 m de grume pour la flèche. Ils devaient avoir un diamètre de 50 à 110 cm à 1,30 m, sans roulures ni branches mortes de gros diamètres »**. Il lui paraissait naturellement important de participer, mais aussi de pouvoir valoriser les chênes de la région et mettre en avant la filière forêt-bois.

« Suite à notre communication, ainsi que celle de Fransylva, j'ai été surpris par le retour positif des propriétaires et leur engouement pour cette participation ; j'ai dû refuser 50 arbres, car nous ne devons en retenir que 38



Chaque grume a été étiquetée avec un code barre.

pour la forêt privée sur la région ». Pierre précise que les propriétaires font don des arbres, payent les coûts d'exploitation jusqu'au bord de route, puis c'est la Fédération Nationale du Bois qui s'occupe du transport. Les chênes que Pierre a sélectionnés sont situés **dans dix propriétés** : sur les communes de Château-sur-Allier et le Pin dans l'Allier, sur Randan, Marat, Mons et Dorat dans le Puy-de-Dôme, sur La-Bénisson-Dieu dans la Loire, sur Saint-Albin-de-Vaulserre dans l'Isère et sur Lent dans l'Ain. **« La motivation première des propriétaires était de participer à la restauration de ce patrimoine de l'Histoire de France »**.

« Que cela soit une propriétaire d'une parcelle de 5 ha de chêne, d'un ancien agriculteur qui gère directement ses bois ou un propriétaire de 1 300 ha, ils ont contribué en donnant parfois un seul chêne, jusqu'à dix pour certains » indique Pierre. Chaque chêne a été étiqueté avec un code barre, afin de localiser la future pièce de bois dans la charpente de la cathédrale et d'en informer chaque propriétaire. Pierre rappelle que **chaque arbre était exploitable et déjà programmé en coupe** afin de laisser des bois moyens se développer et assurer un renouvellement de la forêt.

Propos recueillis par Jean-Pierre Loudes et Marc Lafaye, CNPF



Chêne sessile de Randan. 22 mètres de grume, diamètre de 85 cm (utilisé pour la flèche).

Journal réalisé par

Avec le concours financier du

Imprimé sur du papier